

Paris, le 9 septembre 2020

ASA CLASSIC
3 Place des Ecoles
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

M. Le Président

OBJET : Les 2 Tours d'Horloge – PEA – Circuit Paul Ricard
DATE : 6, 7 & 8 novembre 2020

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 9 septembre 2020

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

418

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Ile-De-France

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Organisateur technique :

V de V Sports
11 chemin du Bois Badeau – 91220 BRETIGNY SUR ORGE
eric@vdev.fr

Organisateur administratif :

L'Association Sportive Automobile

ASA Classic
3 place des Ecoles – 92100 BOULOGNE
contact@hvmracing.fr

Co-Organisateur administratif :

L'Association Sportive Automobile

ASA Circuit Paul Ricard
 2760 Route des Hauts du Camp – 83330 LE CASTELLET
asa@circuitpaulricard.com

Nom du meeting

Circuit

Date du meeting

Meeting

Permis d'organisation

LES 2 TOURS D'HORLOGE
CIRCUIT PAUL RICARD
6-7-8 NOVEMBRE 2020 - Nombre de jours : 3
National - PEA
 n° délivré le

F. F. S. A.
 PERMIS D'ORGANISATION
 N° 4.18
 DATE 9.12.2020

V de V Sports organise les 6, 7 et 8 novembre 2020 une Course Auto Circuit dénommée « Les 2 Tours d'Horloge » sur le circuit Paul Ricard. Pour l'édition 2020, V de V Sports a désigné l'ASA Classic en tant qu'organisateur administratif et l'Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard en tant que co-organisateur administratif.

Article 1P. ORGANISATIONS

1.1p. Officiels

Réunion Organisation le vendredi 6 novembre 2020 à 09h30.

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs FFSA le vendredi 6 novembre 2020 à 11h00.

Coordinateur de meeting	Yves GUILLOU	licence n°	1995/1207
Collège			
Président	Jean-Marie KREMPFF	licence n°	3296/0305
Membres	Serge CERLAND	licence n°	9221/1446
	Nadège ROBILLARD	licence n°	6373/1446
	Yveline GUILLOU	licence n°	5055/1207
	Daniel BLAS	licence n°	1796/0745
Secrétaire du meeting	Monique CAMBRIANI	licence n°	152628/0745
Directeur d'épreuve	Yves GUILLOU	licence n°	1995/1207
Directeurs de courses	Patrice MENOCHET	licence n°	3286/1201
	Stéphane GOUILLER	licence n°	189942/1204
	Jean RENAULT	licence n°	1871/1609
	Yann CHARPENTIER	licence n°	169686/1446
	Delphine GRAUBY	licence n°	163789/0812
	Jean-Luc BRETAR	licence n°	134776/0777
	Pascal MANGIAPAN	licence n°	21916/0745
	Julien PAOLI	licence n°	200351/0745
Stagiaire	Jean-Louis SORCI	licence n°	222936/0745
Pilotes Safety Car	Circuit	licence n°	
	Circuit	licence n°	



LES 2 TOURS D'HORLOGE

6-7-8 novembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER



Observateurs Safety Car	Nathalie FERCHICHI ASA	licence n° licence n°	137842/0745
Pilote Leading Car	Circuit	licence n°	
Pilote VIR	Circuit	licence n°	
Responsable des commissaires techniques :	Bernard POTTIER "Gorduche"	licence n°	5010/0112
Commissaires Techniques :	Jean-Claude CARRE	licence n°	13049/1428
	Laurent BRAURE	licence n°	196163/0114
	Michel RAMU	licence n°	2669/0730
	Thierry GARBI	licence n°	16028/1801
	Daniel CASOLARI	licence n°	187421/0745
	Marc RICHER	licence n°	
	Christian ALLOIN	licence n°	13706/1610
	Philippe ETIENNE	licence n°	25619/0745
Legends Cars Cup Révolution	Jean François IMBERT	licence n°	170395/0914
		licence n°	
Responsable Paddock	V de V Sports	licence n°	
Médecin Chef	Jean-François AMOROS	licence n°	4564/0745
Commissaire délégué à la sécurité	Daniel BLAS	licence n°	1796/0745
Chargés des relations avec les concurrents - <i>Identification</i> Gilets identifiés « Relations Concurrents »	Hélène BRETAR	licence n°	140879/0777
	Vincent GARBI	licence n°	253257/1438
	Marie-Line LOOTVOET	licence n°	5938/0712
Chronométrage	Florent RENAULT	licence n°	34875/1609
Responsable des Commissaires	Julien PAOLI	licence n°	200351/0745
Responsable pré-grille	Commissaire de stands	licence n°	
Responsables Affichage	Christelle CONGIU	licence n°	259512/0745
	Clara DONSANTE	licence n°	190211/0745
Chargé de Presse	Jacques FURET	licence n°	2489/0812
Speaker	Joël LAPLACETTE	licence n°	157776/1446
	Renaud LACROIX	licence n°	
Responsable Pit Lane	Maxime BOETSCH	licence n°	13395/0745
Juges de départ	Commissaire de stands	licence n°	
Responsable sortie Pit Lane	Commissaire de stands	licence n°	
Responsable pénalités	Commissaire de stands	licence n°	
Responsable vitesse voie des stands	Commissaire de stands	licence n°	
PC Vidéo – Gestion Dépannages	Éric COLOMBANI	licence n°	167995/0745



LES 2 TOURS D'HORLOGE

6-7-8 novembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER



PC Vidéo – Gestion commissaires	Julien PAOLI	licence n°	200351/0745
PC Vidéo – Gestion Vidéo	Service informatique	licence n°	

1.2p. Horaires

1. Les 2 Tours d'Horloge – 24 Heures Endurance VHC

Briefing : Vendredi 6 novembre à 15h15

Affichage de la liste des concurrents admis aux essais : Vendredi 6 novembre à 15h45

Essais qualificatifs et nocturnes : Vendredi 6 novembre de 17h00 à 19h00

Affichage de la liste des concurrents admis au départ : Vendredi 6 novembre à 19h30

Course – 24 heures : Samedi 7 novembre de 16h00 au dimanche 8 novembre à 16h00

Départ lancé, pole à gauche

2. Legends Cars Cup

Briefing : Vendredi 6 novembre à 13h30

Affichage de la liste des concurrents admis aux essais : Vendredi 6 novembre à 14h00

Essais qualificatifs : Vendredi 6 novembre de 15h15 à 16h00

Affichage de la liste des concurrents admis au départ : Vendredi 6 novembre à 16h30

Course A - 20 min : Samedi 7 novembre de 09h00 à 09h20

Course B - 20 min : Samedi 7 novembre de 11h40 à 12h00

Course Endurance - 40 min : Samedi 7 novembre de 14h30 à 15h10

Départ lancé, pole à gauche

3. Sport Prototype Cup

Briefing : Vendredi 6 novembre à 14h15

Affichage de la liste des concurrents admis aux essais : Vendredi 6 novembre à 14h45

Essais qualificatifs : Vendredi 6 novembre de 16h15 à 16h45

Affichage de la liste des concurrents admis au départ : Vendredi 6 novembre à 17h15

Course 1 – 60 min : Samedi 7 novembre de 09h40 à 10h40

Course 2 – 60 min : Samedi 7 novembre de 13h15 à 14h15

Départ lancé, pole à gauche

1.3 p : Vérifications

Vérifications administratives – Bureau administratif / Vérifications techniques – Structures concurrents/Local technique

Vendredi 6 novembre : A partir de 8h30, jusqu'à 1h30 avant le briefing pilotes de la catégorie.

Article 2P – ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

Article 3P – CONCURRENTS

3.1 Engagements

Les engagements seront reçus jusqu'au **6 octobre 2020** par les responsables de plateaux.

3.2 Licences

Cette épreuve est ouverte aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par leur ASN.

Article 4P – VEHICULES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : 2 Tours d'Horloge (24 heures Endurance VHC) - Legends Cars Cup – Sport Prototype Cup

Article 5P – PUBLICITE

En respect de la réglementation de l'annexe K du code sportif de la FIA en vigueur, de la loi Evin et du règlement du Championnat de France Historique des Circuits.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours

Le circuit Paul Ricard bénéficie d'une licence de parcours n° 012 Grade 1 valable jusqu'au 2 août 2022.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 5842 mètres (1C V2)

Départ lancé : Pole à gauche.

Départ arrêté : Pole à gauche.

Nombre de véhicules admis :

Plateau	Essais	Course
2 Tours d'Horloge (GT, Berlines, Protos jusqu'au 31/12/1990) – 24 heures	85	68 (74 lancé)
Legends Cars Cup	66	60
Sport Prototype Cup	58	49

Panneau officiel d'affichage : Hall d'accueil.

Salle de briefing : 2^{ème} étage Pit building.

Parc fermé : Paddock.

6.2.7p. Les véhicules pouvant constituer un danger pour les autres pilotes devront être dégagés le plus rapidement possible de la zone critique par les commissaires de piste. Ceux-ci ne pourront être rendus responsables des dégâts éventuellement causés à ces véhicules lors de leur évacuation.

6.4p. Aire de signalisation

Deux aides au maximum par véhicule en piste sont admis en bord de piste. Ils ne pourront ni atteindre ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course. Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre aux aides de donner aux pilotes les indications qu'ils jugent utiles.

6.5p. Parc concurrents

L'organisation des parcs concurrents pour les manifestations inscrites au calendrier FFSA est réglementée comme suit :

6.5.1p. Généralités

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

6.5.1.5p

L'organisateur du meeting aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant le parc concurrent et devra faire un rapport au Collège des Commissaires Sportifs pour tout manquement à l'une des règles énoncées ci-dessous.

OUVERTURE DU PADDOCK : JEUDI : 9h00 à 20h30 – VENDREDI : 7h00 à 20h30

6.5.2p. Voitures particulières

L'accès du parc aux voitures particulières est interdit, à l'exclusion des véhicules d'assistance. Un parking aménagé situé à proximité du parc est mis à disposition.

6.5.3p. Remorques et tracteurs

Les remorques servant au transport des véhicules devront impérativement être rangées à l'extérieur du parc concurrent sur un emplacement réservé. Il en sera de même pour les tracteurs de semi-remorque qui pourront être parqués dans les mêmes conditions à la demande de l'organisateur.

6.5.3.1p. Quads et assimilés

Ces engins ne devront être utilisés que pour tracter les portes outillages du parc aux stands et retour.

Tout autre usage est formellement interdit dans le paddock.

6.5.4p. Auvents et tentes

Les tentes ou auvents fixés latéralement au(x) camion(s) pourront utiliser l'emplacement délimité par toute la longueur des camions porteurs sans que la largeur excède et sur un seul côté de ce(s) camion(s) 6 mètres. Longueur maximum du semi-remorque hors tracteur : 12,50 mètres.

Pour des raisons de sécurité, les tracteurs devront impérativement être décrochés des remorques ateliers.

6.5.5p. Caravanes et Motorhomes

L'accès des caravanes et motorhomes sera réglementé, un emplacement sera réservé à leur intention à proximité du parc.

6.5.6p. Opérations commerciales

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel devra avoir reçu par écrit l'autorisation de la Direction du circuit.



LES 2 TOURS D'HORLOGE

6-7-8 novembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER



Article 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. Briefing

En complément du texte figurant dans le règlement standard des circuits, tous les concurrents devront être IMPERATIVEMENT PRESENTS lors des briefings et être en possession de leurs licences.

La feuille d'émargement constituera la liste des autorisés à prendre part aux essais. Toute absence pourra entraîner le refus de participation aux essais et aux courses.

Article 10P. PRIX

Conformément au règlement 2020 des différentes catégories.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de poste de Commissaire :	vendredi	: 25
	samedi & dimanche	: 25
Nombre minimum de Commissaire :	vendredi	: 50
	samedi & dimanche	: 50

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Ambulances : Deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs :

Nombre et type d'extincteur par poste : 3 x 6 kg CO2

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.